



République Française

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE 006 – 2020/1

OBJET : Arrêté de circulation, suite à une **demande de branchement AEP en agglomération sur la RD317 à Survilliers effectuées par la société « COLAS » du lundi 08 février au vendredi 02 avril 2021.**

Le Maire de la Commune de Survilliers,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

*En raison de la **demande faite par la Société « COLAS » demeurant 15 bis Quai du Chatelier 93451 ILE-ST-DENIS (Mme Lisa Fromentin Secrétaire d'Exploitation, Mme LECOMTE Hélène Conductrice des travaux tel 01 48 13 68 88), pour un branchement AEP en agglomération sur la RD317 à Survilliers durant la période du lundi 08 février au vendredi 02 avril 2021.***

CONSIDÉRANT, qu'il convient de prendre les mesures de sécurité nécessaires :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Suite à une demande de branchement AEP, la circulation sera dans les 2 sens mais en demi-chaussée avec une signalisation par feux tricolores.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Le Maire, la caserne des pompiers, le chef de la police municipale, la police intercommunale, le responsable de la brigade de gendarmerie de Fosses, sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et consultable sur le site internet de la commune : www.survilliers.fr

Pour extrait conforme

Fait à Survilliers, le lundi 21 décembre 2020

Pour Madame Adeline Roldao-Martins

Maire de Survilliers

Monsieur François Varlet

Maire Adjoint à la Sécurité



VILLE DE SURVILLIERS